



FREDERIC LEFEBVRE

SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU
TOURISME, DES SERVICES, DES PROFESSIONS LIBERALES ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 13 décembre 2011
N°343

Frédéric LEFEBVRE demande à tous les correspondants TPE/PME de répertorier les artisans et PME industrielles pouvant prétendre au label « Origine France Garantie » et au nouveau dispositif « Indication géographique protégée »

Frédéric LEFEBVRE, Secrétaire d'Etat chargé de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de la consommation a lancé, lors d'un déplacement dans le Cantal, l'opération « France savoir-faire », démarche proactive d'identification des acteurs artisanaux et industriels susceptibles de bénéficier du nouveau dispositif d'Indication géographique, (actuellement en discussion au Sénat dans le projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs) et du label « Origine France Garantie ». Il a annoncé que les correspondants TPE/PME qu'il a nommés il y a un an seront chargés de cette mission essentielle pour valoriser le fabriqué en France.

Le Secrétaire d'Etat a lancé cette opération après que le Président de la République, à l'occasion de la visite de l'entreprise ROSSIGNOL, a rappelé l'importance de produire en France et de valoriser davantage la marque France, qui est un signe de qualité, un gage de compétitivité et un moyen de gagner des parts de marché dans la compétition internationale pour nos entreprises.

La marque France est en effet plébiscitée par les Français car synonyme de qualité et devient un critère d'achat de plus en plus important. **Les produits fabriqués dans l'Hexagone sont, pour deux tiers des Français, « de meilleure qualité que les autres »**. La consommation est ainsi de plus en plus dictée d'abord par la qualité, ensuite par le prix, mais le critère du pays de fabrication arrive en troisième position et gagne de l'importance. 83 % des consommateurs se disent sensibles à l'origine du produit et, malgré la crise, les Français sont plus nombreux qu'il y a cinq ans à se dire prêts à payer plus cher un produit fabriqué en France (75 % contre 44 % il y a cinq ans).

Engagé dans cette démarche depuis le début du quinquennat, le Président de la République, qui a confié en novembre 2009 une mission à Yves JEGO pour qu'il travaille rapidement sur l'origine des produits ainsi que sur la pertinence et la lisibilité du label « Made in France », a salué l'initiative de labellisation volontaire « Origine France Garantie » dont peuvent bénéficier les produits dont le lieu où le produit prend ses caractéristiques est situé en France et qui présentent un taux de valeur ajoutée produite en France d'au moins 50%. Ce label bénéficie d'ores et déjà à une quarantaine de produits fabriqués par une quinzaine d'entreprises. D'ici le début de l'année 2012, ce seront près de 500 produits fabriqués par une centaine d'entreprise qui bénéficieront de ce label.

Lors de son déplacement dans le Cantal, Frédéric LEFEBVRE a invité l'artisan coutelier Destannes, qui produit depuis 1908, grâce à un savoir faire ancestral, des couteaux de très grande qualité et les dirigeants de l'entreprise Combelles, leader national d'articles de puériculture haut de gamme fabriqués à partir de bois de hêtre, à s'engager vers l'obtention de ce label.



Alors que Frédéric LEFBVRE poursuit au Sénat la semaine prochaine l'examen du projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs, qui permet l'extension des Indications Géographiques, qui existent pour les produits alimentaires, aux produits industriels et artisanaux, il a visité l'entreprise de production de parapluies Pigagniol afin d'inviter les acteurs locaux à s'engager dans une démarche de reconnaissance d'Indication géographique des « Parapluies d'Aurillac ». Après avoir été adopté à l'Assemblée nationale en octobre dernier, ce projet de loi doit être définitivement adopté avant la fin du mois de février.

Frédéric LEFEBVRE, a en effet souligné que l'indication géographique constitue une formidable opportunité pour nos entreprises et nos producteurs : c'est la possibilité de mieux valoriser nos savoirs faire et l'origine de nos produits, dans toute leur diversité, c'est protéger durablement nos artisans et nos PME contre la concurrence déloyale exercée par certains fabricants, c'est renforcer la transparence voulue par les consommateurs quant à la provenance réelle de nos fabrications.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux du Conseil national de la consommation (CNC), initiés depuis novembre 2011, sur la dématérialisation de l'information du consommateur, **Frédéric LEFEBVRE a demandé au CNC qu'il préside de formuler au 1er trimestre 2012 des propositions sur l'élaboration d'une carte d'identité virtuelle des produits**, qui s'appuiera sur les nouvelles technologies (codes barres, flashcodes, puces), destinée à donner une meilleure information et une plus grande transparence aux consommateurs sur l'origine des produits.

Frédéric LEFEBVRE a souligné : *« acheter Français ne suffit pas : ce qu'il faut, c'est acheter la qualité française : c'est-à-dire acheter des produits qui ont été fabriqués en France. C'est la garantie de la qualité et de la défense de nos emplois comme l'ont très bien compris les Français qui doivent pouvoir se référer à des informations fiables et garanties. »*

Contact presse :

Cabinet de Frédéric LEFEBVRE - Sophie LE MOUËL : 01 53 18 40 61